

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Soupçons de malversations financières à la direction provinciale des Impôts de la Ngounié

BPIM
Mouila/Gabon

SUITE à une plainte du receveur principal des Impôts de la Ngounié, M.C.M, deux opérateurs économiques installés dans la province de la Ngounié, Modestus Ibe et dame Foudjen ont comparu, hier, devant le tribunal de Mouila. Ils sont, en effet, accusés d'avoir brisé les scellés que le responsable local des impôts avait mis au cours d'un contrôle de conformité. Au terme de leur audition, les deux commerçants ont regagné leurs domiciles respectifs.

À la barre, les accusés ont indiqué avoir reçu l'autorisation du directeur provincial des Impôts de la Ngounié, d'ouvrir les commerces scellés après

les contrôles menés par le receveur principal et le chef de centre, S.D.N. Cette opération aurait été conduite sans l'aval du premier responsable de la direction provinciale des Impôts qui se trouvait alors en mission. Au cours de cette opération, les deux responsables précités auraient posé des scellés sur des commerces, saisi des biens d'autrui et exigé des sommes d'argent à plusieurs opérateurs économiques. Au retour du directeur provincial des Impôts à Mouila, ces derniers seraient allés se plaindre chez lui, en lui donnant tous les détails de l'incident.

Dans ses recherches, le même directeur provincial aurait constaté un trou de plus de 15 millions dans les comptes de son administration. Une situation confirmée au niveau



À la direction provinciale des Impôts de la Ngounié, on parle de plus de 15 millions de FCFA détournés. Photo: Felicien Ndong

du service provincial du Trésor, où aucune trace des sommes perçues n'est visible. Il se dit que le receveur principal des Impôts et le chef de centre ne seraient pas à leur premier coup. Et qu'ils opéreraient souvent sans délivrer le moindre document

administratif aux opérateurs économiques. Où se trouve donc la somme recherchée ?

Une interrogation qui devrait bientôt trouver des réponses. Pour l'instant, les deux responsables soupçonnés auraient profité de l'absence du di-

recteur provincial des Impôts pour improviser des contrôles illicites auprès des opérateurs économiques de la région. Sans doute pour boucher le gros trou mis à jour dans le journal de la direction provinciale des impôts. Affaire à suivre...

Elle déchire les bourses de son beau-frère avec les dents



Marline Koro Teka, en garde à vue à la DSU.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

MICHEL sort d'un traumatisme qu'il n'est pas près d'oublier. Ce compatriote d'une trentaine d'années s'est fait déchirer les bourses par sa belle-sœur, Marline Koro Teka, au cours d'une bagarre dans la nuit du 25 décembre, à Essassa. Aux dernières nouvelles,

apprend-on, l'infortuné serait maintenant hors de danger. Il s'en est tiré avec 11 points de suture. Quant à la mise en cause, elle est en garde à vue à Direction de la sûreté urbaine (DSU). Selon des membres de la famille de la victime, tout serait parti d'un malentendu entre les deux. Michel, dont la petite amie gère un bar non loin de leur domicile, est arrivé sur les lieux où il l'aurait trouvée en état d'ivresse. Ce

qui l'a mis complètement hors de lui. Va alors s'engager une dispute entre le couple au cours de laquelle l'homme aurait tenu des propos injurieux à l'endroit de sa belle-sœur, l'accusant d'être à l'origine du comportement peu orthodoxe de son amie.

Informée de ce que Michel l'aurait injuriée, Marline aurait donc débarqué chez ce dernier, pour des explications musclées. Une bagarre éclate aussitôt donc. Séparée une première fois par les voisins, elle serait rentrée chez elle avant de revenir plus tard avec d'autres intentions. Et là, elle trouve Michel en serviette, seul dans la maison, portant un bébé. Dans sa furie, elle se jette sur lui et saisit ses bijoux de famille qu'elle va ensuite déchiqueter avec les dents. Torturé par la forte douleur, Michel tombe dans les pommes pendant que sa belle-sœur regagne son domicile. Il est découvert quelques instants après par ses frères, totalement inconscient, la partie génitale en sang. Ces derniers vont alors le conduire dans une structure hospitalière. Après sa prise en charge médicale, il aurait regagné son domicile où il poursuit son traitement. Quant à l'auteure de l'agression, elle a été interpellée puis gardée à vue par la police. En attendant d'être déférée devant le parquet de la République.

Kevin Edou en prison pour vol aggravé



Kevin Edou est en prison à Oyem pour vol aggravé. Photo: DR

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

KEVIN Edou a maille à partir avec la justice gabonaise pour vol aggravé commis à Mitzic. Selon les officiers de police judiciaire de la brigade centre du chef-lieu du département de l'Okano, le 9 décembre dernier, Collins Tsany envoie son cadet à la maison récupérer un pot de peinture.

En arrivant sur les lieux, le jeune constate que la porte principale de l'habitation a été défoncée. À l'intérieur, la bouteille de gaz et l'écran plasma avaient disparu. Après ce constat, Collins Tsany se précipite chez son aîné pour l'en informer. Sur

le chemin, il croise Kevin Edou avec une bouteille de gaz.

Convaincu qu'il s'agissait bien de la sienne, l'émissaire l'assailit de questions. En réponse, Edou affirme que la bouteille de gaz en sa possession lui aurait été vendue. Par qui ? Il a été incapable de révéler le nom du vendeur. Entre-temps, Collins Tsany les rejoint, accompagné d'un gendarme. À la vue de l'agent, le voleur présumé prend la fuite. Mais sa course sera de courte durée. Rattrapé, il avoue finalement avoir volé la bouteille de gaz. Puis, il conduit le gendarme et les plaignants chez lui pour récupérer l'écran plasma.

Edou a sans doute commis d'autres vols à Mitzic. Car, toujours le 9 décembre, un certain Issouf Sanbare s'est présenté à la brigade de gendarmerie pour se plaindre de ce qu'il avait aussi été victime d'un vol d'appareils électroménagers qu'il les a retrouvés finalement chez Edou.

En raison des indices graves et concordants, ce dernier est donc reconnu pour vol aggravé. Un délit pour lequel il a été présenté devant le parquet d'Oyem, qui l'a ensuite placé sous mandat de dépôt, le 10 décembre, à la maison d'arrêt du Peloton du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.